



19/05/2018

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur, Cher Adhérent,

Vous êtes convoqué à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ACA qui se déroulera

Le mercredi 20 juin à 14H30

A l'espace « Formaterra », 1^{er} étage

167, rue du Chevaleret , 75013 Paris (métro Chevaleret)

L'ordre du jour est le suivant :

- Nomination de deux scrutateurs et d'un secrétaire de séance
- Présentation du rapport d'activité 2017
- Présentation des états financiers et lecture du rapport de Monsieur le Commissaire aux comptes
- Présentation des projets et du budget prévisionnel 2018
- Présentation des candidats aux postes d'administrateur à pourvoir
- Questions diverses

Un vote portera sur les résolutions suivantes :

- Approbation du rapport d'activité 2017
- Approbation des comptes établis au 31.12.2017
- Quitus du mandat de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017
- Affectation du résultat comptable au 31.12.2017
- Approbation des projets et du budget prévisionnel 2018
- Election pour le renouvellement du Conseil d'administration. Sont candidats : Madame Stéphanie Guittot, Madame Jacqueline Rionde, Monsieur Mathieu Harrouët, Monsieur Jean-Michel Grimal, Monsieur Gilles Morand

Association Française du Cheval Arabe
83-85 Boulevard Vincent Auriol – 75013 PARIS

Tél : 01 53 59 60 03 / 06 79 60 39 73

contact@acafrance.org - www.acafrance.org



Si vous ne pouvez pas être présent :

Extrait des statuts adoptés par l'AGE du 20 avril 2017

Article 4 - Modalités de représentation aux Assemblées Générales en cas d'absence

Les membres empêchés d'assister aux assemblées générales ont la possibilité de s'y exprimer de deux façons différentes :

- Soit à partir de "l'espace privé" dont dispose tout adhérent à jour de cotisation sur le site de l'ACA : 15 jours avant la date prévue pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les membres actifs auront la possibilité de voter en ligne : approuver le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé, le budget prévisionnel de l'exercice suivant et exprimer leur vote pour renouveler le tiers sortant des administrateurs.

Le Conseil d'Administration a donné pour consigne au développeur d'assurer la plus stricte confidentialité à toutes les étapes du processus. Le résultat des votes ne pourra être connu qu'au moment du déverrouillage du scrutin au cours de l'AGO concernée. Aucun des membres de l'ACA, pas plus que ses salariés, ne pourra avoir accès aux résultats durant la période d'ouverture du vote. Seule la liste nominative des adhérents ayant choisi le vote électronique sera éditée immédiatement avant l'ouverture des opérations d'émargement.

- Soit en donnant pouvoir au membre actif de son choix au moyen d'un document annexé à la convocation à l'Assemblée Générale et communiqué au siège de l'Association suivant les modalités mentionnées sur cette même convocation. Les pouvoirs établis "en blanc" ne sont pas recevables. Aucun membre ne peut porter plus de 5 pouvoirs.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de croire, chers Adhérents, en notre entier dévouement.

Pour le Conseil d'Administration, la Présidente,

Sophie Tarquiny



*Election du Conseil d'Administration

Extrait des Statuts

TITRE 5 – ADMINISTRATION

Art. 1 Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres dont au minimum 6 seront naisseurs de chevaux arabes en race pure. Les modalités électives permettant de garantir cette disposition sont définies dans le cadre du règlement intérieur annexé à ces statuts.

Pour être éligibles, les candidats devront être « membres actifs » de l'ACA depuis au moins trois ans.

Les candidatures sont adressées au siège de l'Association par mail avec demande d'avis de réception un mois au moins avant la date fixée pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Tout candidat à un poste d'administrateur devra être physiquement présent à l'AG.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret du tiers sortant des administrateurs. Les membres actifs non présents physiquement à l'Assemblée Générale Ordinaire s'expriment selon les modalités prévues au Règlement Intérieur.

L'élection des administrateurs est acquise à la majorité simple.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans, renouvelables par tiers tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles. Plusieurs représentants d'un même élevage ne peuvent pas faire partie du Conseil d'Administration.



Pouvoir

Assemblée Générale ordinaire de l'ACA, le **20 juin 2018**

(Valable seulement si les deux personnes concernées sont membres actifs de l'ACA en 2018)

*Pour que son pouvoir soit valide, l'adhérent devra l'envoyer avec la **photocopie d'une pièce d'identité***

- *soit par courrier électronique adressé à contact@acafrance.org avant le 17 juin à minuit*
- *soit par courrier simple, posté au plus tard le 17 juin (cachet de la poste faisant foi) au siège administratif de l'ACA*
- *soit à l'adhérent de son choix qui le présentera **imprimé** à l'entrée en séance*

Les pouvoirs envoyés par SMS ne seront pas valides

Je soussigné(e).....

donne pouvoir à

pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire de l'ACA qui se tiendra le 20/06/2018

Fait le

Signature (précédée de la mention "Bon pour pouvoir")